

Population

Les assistant(e)s maternel(le)s : près de chez soi, le mode d'accueil toujours majoritaire dans les Côtes-d'Armor

Alors que de plus en plus de jeunes enfants vivent en dehors de l'espace périurbain, plus de 14 000 enfants étaient gardés en 2012 en dehors du cercle familial dans les Côtes-d'Armor. Les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE), principalement situés dans les agglomérations, couvrent un sixième de l'offre d'accueil proposée aux parents costarmoricains. Ce sont les assistant(e)s maternel(le)s, au nombre de 4 100, qui assurent la majorité des gardes d'enfant. Leur présence sur tout le territoire, même si elle reste inégale, permet à près de 9 enfants sur 10 d'être accueillis dans leur bassin de vie de résidence, et, pour plus de la moitié, dans leur propre commune. Le développement de la périurbanisation pourrait cependant faire naître des tensions sur le nombre d'assistantes maternelles, notamment dans les bassins de vie où celles-ci sont les plus âgées.



Le dernier rapport annuel de l'Observatoire de la petite enfance¹ confirme les inégalités spatiales dans l'offre d'accueil des enfants de moins de 3 ans. Ce rapport indique que, dans les Côtes-d'Armor, la capacité théorique d'accueil d'enfants de moins de 3 ans² atteint 68,1 % en 2011, soit 15 points au-dessus de la moyenne nationale. Ce département se situe ainsi parmi les mieux placés de France (11^e rang), à l'instar des autres départements bretons.



1- Cf. « Pour en savoir plus »
2- Estimation du nombre de places par rapport au nombre d'enfants de moins de 3 ans (source Cnaf-Insee)

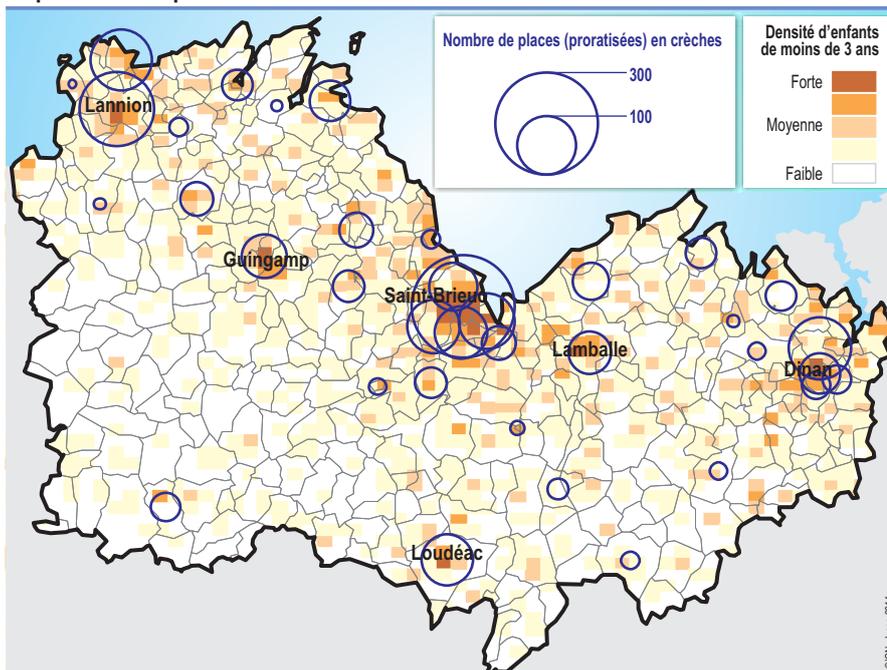
Pour une meilleure adaptation de l'offre aux besoins

Un rapport de la Cour des Comptes de novembre 2013 a souligné la diversité des modes d'accueil proposés aux familles pour leurs enfants de moins de 3 ans¹. Il insistait aussi sur les inégalités territoriales de l'offre. La dernière convention d'objectifs et de gestion conclue entre l'État et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), pour la période 2013-2017, prévoit l'ouverture de 200 000 nouvelles solutions d'accueil (une moitié en établissements d'accueil du jeune enfant - EAJE, l'autre en places chez des assistants maternels). Chacune des Caisses d'allocations familiales (Caf) se doit ainsi de cibler des territoires prioritaires pour augmenter l'offre et l'adapter à la localisation des besoins.

1- Cf. encadré « Les modes d'accueil du jeune enfant »

Les places en crèches sont principalement situées dans les agglomérations

Répartition des places en EAJE en 2012



Source : Caf 22, fichiers d'allocataires au 31 décembre 2011

crèches, l'offre n'est ainsi plus totalement en adéquation avec la localisation actuelle des familles, par exemple sur les axes Saint-Brieuc-Loudéac et Saint-Brieuc-Lannion.

En particulier, en dehors des aires urbaines, la part des places en EAJE est très inférieure au poids représenté par les familles ayant des enfants de moins de 3 ans.

40 % des enfants de moins de 3 ans vivent désormais en dehors des aires urbaines

Les Côtes-d'Armor sont le seul département breton à avoir connu une accélération de la croissance démographique entre 2006 et 2011. La population y a progressé plus vite que la moyenne nationale (+ 0,8 % contre + 0,5 %). Cette augmentation a principalement concerné les petites communes de 500 à moins de 5 000 habitants, en périphérie de Saint-Brieuc et à l'est, vers Dinan, traduisant un phénomène de périurbanisation croissant. La commune de résidence des parents de jeunes enfants est ainsi aujourd'hui de moins en moins celle de leur lieu de travail. Même si la majorité de cette population reste concentrée à proximité des grandes villes, nombre de jeunes parents s'installent de plus en plus loin des principaux pôles d'emplois, ce qui leur permet de concilier contrainte budgétaire et choix d'un type de logement. Dans ce contexte, lorsque les deux parents sont actifs, la garde des enfants peut poser des problèmes d'organisation à ces ménages.

3- Cf. « Pour en savoir plus »

Les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) sont centrés dans les zones denses

L'accueil collectif est le principal levier des décideurs publics pour assurer une offre d'accueil d'enfants aux populations. Il couvre environ 16 % de l'offre d'accueil d'enfants du département. Les 1 670 places en EAJE se situent essentiellement dans les zones denses du département (Saint-Brieuc, Lannion, Dinan). Plus de 40 % des places se trouvent ainsi en particulier dans la Communauté d'Agglomération de Saint-Brieuc Baie d'Armor.

Les places offertes sont également réparties entre des structures communales ou intercommunales. Leur nombre a fortement augmenté entre 2006 et 2011 (+ 54 % dans les Côtes-d'Armor et + 17 % au niveau national selon l'enquête « PMI³ » réalisée par la Drees).

Mettre en place de nouvelles structures nécessite des investissements importants. Ce mode d'accueil « collectif » ne s'adapte donc pas immédiatement aux évolutions démographiques ou choix résidentiels des parents. Malgré d'importantes créations récentes de

Places en crèche et assistantes maternelles : une offre inégalement répartie

Répartition des besoins potentiels de garde dans les aires urbaines en 2010

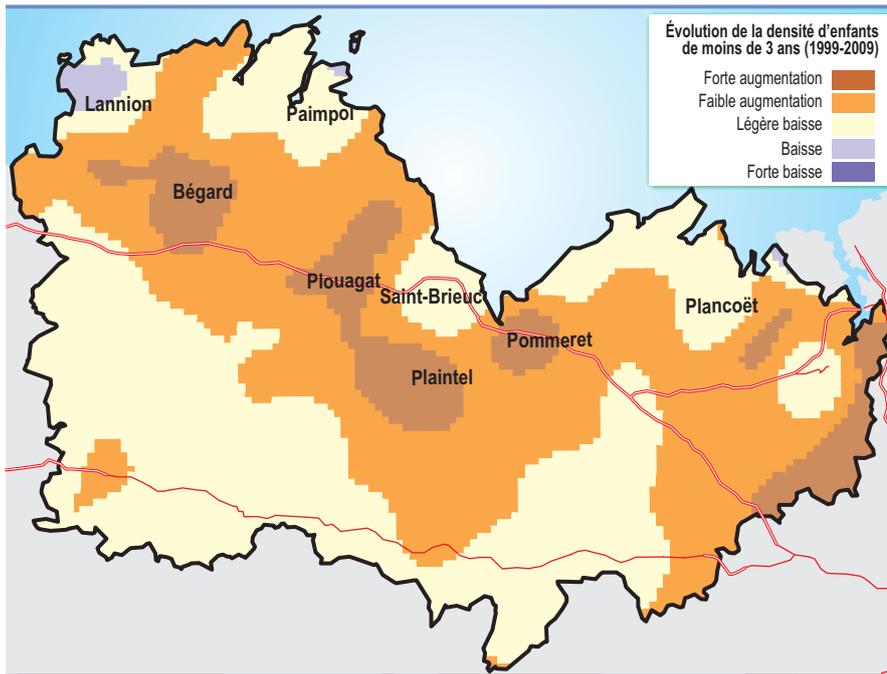
	Nombre d'enfants de moins de 3 ans		Nombre de familles avec des enfants de moins de 3 ans dont tous les adultes sont en emploi		Nombre de places EAJE en « équivalent temps plein* »		Nombre d'assistantes maternelles	
	Total	%	Total	%	Total	%	Total	%
Saint-Brieuc	6 330	23,7	5 597	31,3	715	42,8	1 356	32,9
Lannion	8 214	30,8	1 695	9,5	272	16,3	449	10,9
Dinan	1 025	3,8	666	3,7	90	5,4	166	4,4
Guingamp	1 605	6,0	783	4,4	55	3,3	182	4,0
Lamballe	448	1,7	348	1,9	51	3,1	128	3,1
Paimpol	1 321	5,0	375	2,1	45	2,7	126	3,1
Loudéac	1 052	3,9	596	3,3	74	4,4	97	2,4
Autres AU	4 031	15,1	753	4,2	78	4,7	161	3,9
Hors AU	10 388	38,9	7 046	39,5	290	17,4	1 452	35,3
Ensemble	26 683	100,0	17 859	100,0	1 670	100,0	4 117	100,0

* Le nombre de places agréées d'un établissement d'accueil collectif n'est pas représentatif de la capacité d'accueil de celui-ci. En effet, l'amplitude d'ouverture journalière et/ou le nombre jours d'ouverture varient fortement d'un établissement à l'autre. Dans l'étude, est compté comme une place en équivalent temps plein un accueil de 10 heures par jour, 226 jours par an. Le nombre de places de chaque équipement est ainsi proratisé, soit à la hausse soit à la baisse.

Source : Insee RP2010 - Caf 22 - Paje Emploi

De plus en plus de jeunes enfants dans l'espace périurbain

Évolution de la densité entre 1999 et 2009 des enfants de 3 ans et moins



Source : Insee, recensements de la population 1999 et 2009

Dans les Côtes-d'Armor, les plus fortes évolutions du nombre d'enfants de 3 ans ou moins sont enregistrées dans trois zones clairement définies : une couronne située entre 10 et 15 km de Saint-Brieuc, mais aussi autour de Bégard qui profite de sa position entre Lannion et Guingamp, et enfin à l'est du département en raison de l'extension de la périurbanisation de l'aire rennaise. De plus, la part des couples avec enfants où les deux parents sont en emploi, est également plus forte dans ces espaces périurbains (77 %) que dans les grandes villes (69 %).

Le recours aux assistants maternels : le mode majoritaire et le mieux réparti sur le territoire

Environ 12 000 enfants étaient accueillis par des assistantes maternelles en 2012, soit plus de 80 % des enfants gardés hors de leur domicile. Les parents perçoivent alors des prestations familiales, comme la Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje). Celle-ci comprend une prime à la naissance, une allocation de base, ainsi qu'un complément de libre choix de mode de garde (CMG). Elle comprend également un complément de libre choix de mode d'activité (CLCA), lors

d'une cessation d'activité pour la garde d'un enfant, à temps complet ou partiel. La combinaison de ces différentes prestations apporte un éclairage sur les modes de vie et les choix ou les possibilités d'accueil des jeunes parents après la naissance d'un enfant.

Dans les Côtes-d'Armor, près de la moitié (47 %) des parents d'enfant de moins de 3 ans bénéficient du CMG pour une assistante maternelle, ce qui en fait le mode d'accueil majoritaire. La cessation d'activité (CLCA) à taux plein ne concerne que 14 % des familles et celle à temps partiel 17 %. Dans les trois quarts des cas, ces dernières familles bénéficient également d'un complément de mode d'accueil pour l'emploi d'une assistante maternelle.

Les parents d'enfant de moins de 3 ans ne bénéficiant ni du CLCA ni du CMG, sont en proportion plus nombreux dans les unités urbaines. En effet, ces communes abritent plus souvent des parents aux revenus plus élevés, mais également des parents en situation plus précaire par rapport à l'emploi. Par ailleurs, les équipements collectifs y sont plus présents.

En dehors des unités urbaines, dans leurs couronnes notamment, les parents privilégient plus souvent le recours à une assistante maternelle (CMG).

Les assistantes maternelles : principalement des femmes avec enfants

Au recensement de la population 2010, 4 100 personnes se sont déclarées assistant(e)s maternel(le)s dans le département.

Les modes d'accueil du jeune enfant

L'assistant maternel peut accueillir jusqu'à quatre enfants âgés de moins de six ans, à son domicile. Il est rémunéré par la famille employeur.

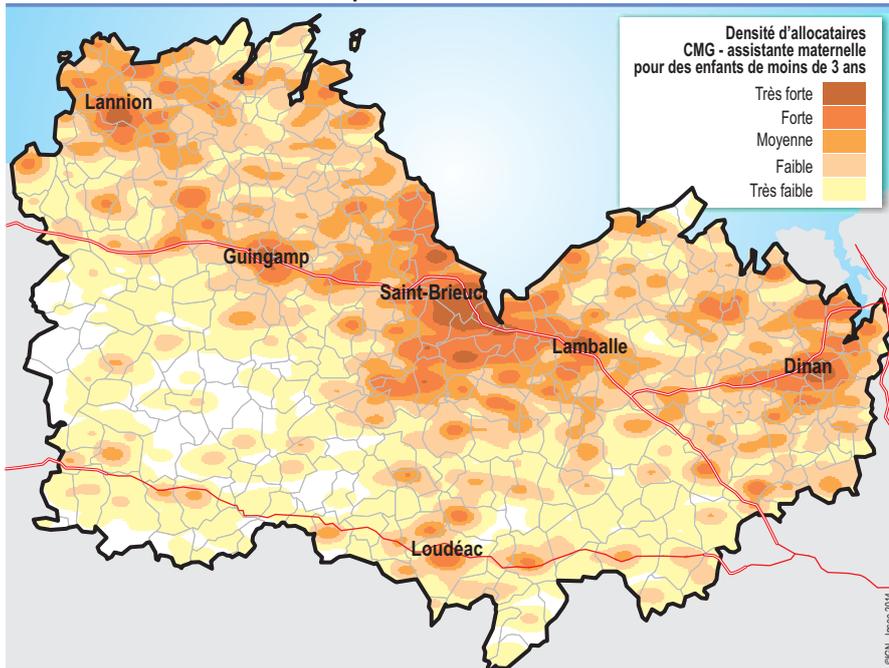
L'établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) comprend plusieurs catégories :

- les crèches collectives accueillent des enfants selon des horaires réguliers. Il peut s'agir :
 - de crèches traditionnelles (aussi appelées « crèches de quartier ») ouvertes de 8 à 12 heures par jour,
 - de crèches de personnel (parfois appelées « crèches d'entreprises ») ou, le cas échéant, crèches « inter-entreprises » implantées sur le lieu de travail des parents,
 - de crèches parentales gérées par les parents ou de micro-crèches dont la capacité est limitée à 10 places d'accueil ;
- les haltes-garderies pratiquent l'accueil occasionnel, dans la limite des places disponibles ;
- les crèches « multi-accueil » combinent accueil régulier et occasionnel ;
- les crèches familiales regroupent des assistants maternels agréés qui accueillent les enfants à leur domicile et sont rémunérés par la collectivité locale ou l'organisme qui les emploie. Un encadrement professionnel est assuré par le personnel de la crèche.
- les jardins d'enfants sont des structures d'éveil réservées aux petits de deux à six ans.

La **garde à domicile** permet aux parents de faire garder leur enfant chez eux, en recourant soit à un professionnel employé par leurs soins, soit à un organisme agréé par l'État, entreprise ou association. Elle peut être partagée par plusieurs familles.

L'accueil par les assistantes maternelles est aussi présent dans l'espace périurbain

Densité des allocataires du CMG pour des enfants de moins de 3 ans



Source : Caf 22, fichiers d'allocataires au 31 décembre 2011

Métier quasiment exclusivement féminin, les assistantes maternelles sont pour les deux tiers (63 %) en couple avec enfant(s), contre 48 % pour l'ensemble des actifs. Lorsque c'est le cas, elle ont en moyenne, à âge identique, plus d'enfants que les autres femmes actives. Ainsi, entre 30 et 35 ans, 86 % des

assistantes maternelles ont au moins deux enfants à leur foyer et, entre 35 et 39 ans, elles sont en proportion plus nombreuses à avoir au moins 3 enfants. Un quart d'entre elles, souvent plus âgées (plus de 40 ans), sont en couple sans enfant (contre 16 % des actifs), ce qui laisse supposer pour la

majorité d'entre elles qu'elles ont fini d'élever leurs propres enfants. Enfin, 4 % vivent seules contre 14 % des actifs. Cette profession apparaît ainsi comme une activité possible pour des femmes qui souhaitent garder leurs enfants à domicile, tout en s'assurant un revenu. Les assistantes maternelles commençant cette activité plus tardivement, sont un peu plus âgées que la moyenne des femmes ayant un emploi. La moitié des assistantes maternelles disposent d'un revenu salarial annuel de 11 770 €, mais un quart perçoivent un salaire inférieur à 7 800 €. Cependant, ce métier peut n'être qu'une étape dans un parcours professionnel. Ainsi, plus d'un tiers des assistantes maternelles des Côtes-d'Armor ne disposent d'un agrément que depuis moins de 5 ans, et un autre tiers depuis moins de 10 ans.

La majorité des enfants est gardée à proximité de la commune de résidence des parents

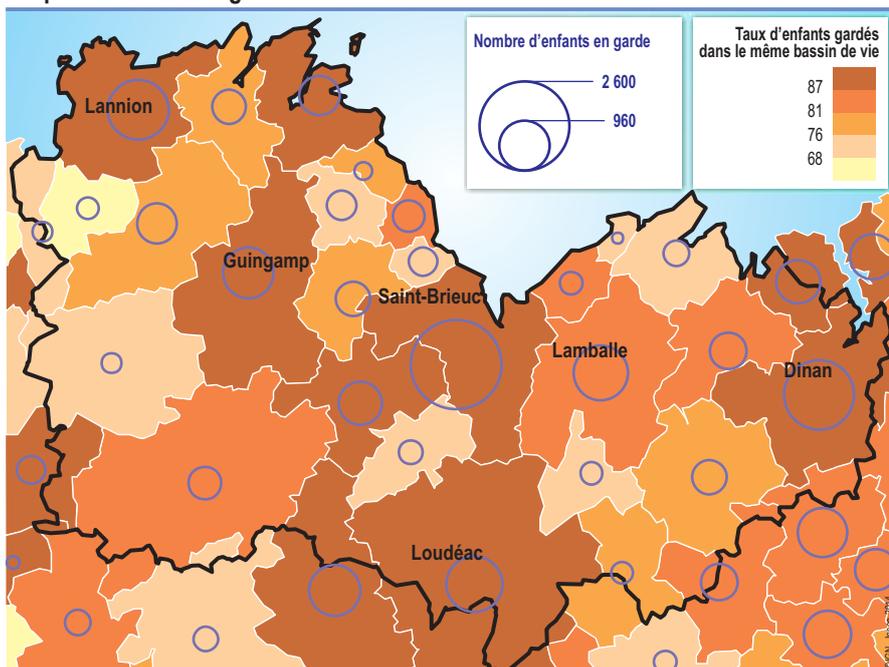
La déconnexion croissante entre lieux de résidence et de travail ouvre aux parents une plus large palette de lieux d'accueil possibles. Ainsi, 58 % des enfants gardés par une assistante maternelle le sont dans la commune de résidence des parents. Dans 86 % des cas, le lieu d'accueil est une commune située dans le même bassin de vie, ce qui se vérifie notamment dans les grandes unités urbaines. Dans la plupart des autres cas, il est proche du lieu de travail. Ainsi, au-delà des facilités d'accès, il apparaît que le lien de proximité est important dans le choix d'une assistante maternelle.

À l'inverse, dans les bassins de vie de petite taille où peu d'enfants sont gardés par des assistantes maternelles, les échanges avec les bassins avoisinants sont souvent importants. Par ailleurs, les effets de la périurbanisation sont visibles. À Plouaret, seuls 64 % des enfants sont gardés par une assistante maternelle du même bassin de vie et 22 % dans le bassin de vie proche de Lannion. L'attractivité de Lannion se ressent également sur les bassins de vie de Tréguier (pour 12 % des enfants) et de Bégard (6 %). Dans le même temps, 95 % des enfants résidant sur Lannion sont gardés par une assistante maternelle locale.

De même, plus de 14 % des jeunes enfants du bassin de vie de Collinée sont gardés par une assistante maternelle de Lamballe. Pour sa part, l'attractivité du bassin de vie de Saint-Brieuc s'exerce plus particulièrement

La plupart des jeunes enfants sont accueillis à proximité de leur lieu de résidence

Proportion d'enfants gardés dans la commune de résidence



Source : Caf 22, fichiers d'allocataires au 31 décembre 2011 - Dads

sur ceux, proches, de Pordic (13 %), Plouagat (10 %) et Quintin (9 %), mais également sur celui, pourtant plus important, de Lamballe (6 %).

Avec la confirmation de l'attractivité du département et la poursuite de la périurbanisation, certains bassins de vie pourraient connaître des tensions entre les besoins d'accueil et le nombre d'assistantes maternelles en activité, d'autant plus que la part des assistantes maternelles de plus de 55 ans est quelquefois importante. Ainsi, dans le bassin de vie de Bégard, plus d'un tiers (36 %) des assistantes maternelles déclarées au recensement de la population 2009, avaient plus de 55 ans. Ce taux atteignait 41 % à Binic, qui bénéficie cependant de la proximité de Pordic, plus jeune. Ailleurs, par exemple à Plestin-les-Grèves, Pléneuf-Val-André ou Plouha, la part des assistantes

maternelles les plus âgées est importante mais le dynamisme démographique semble pour l'instant moindre. Cependant, ce mode d'accueil est sans doute le plus adaptable à court terme aux évolutions démographiques. La présence de parents de jeunes enfants engendre en effet la demande, mais peut également générer, avec un certain délai cependant, une offre d'accueil adaptée. Néanmoins, la somme restant à la charge des jeunes parents est plus importante dans le cas d'une assistante maternelle que pour un accueil en EAJE.

■ **Katell Bigot - Caf 22**
Laurent Auzet,
Sylvain Dajoux - Insee

Note de méthode

L'Insee et la Caf des Côtes-d'Armor ont travaillé en partenariat afin de localiser finement les allocataires de prestations de la Caf. Ces données ont permis de calculer des densités d'allocataires lissées pour l'ensemble du département. Les densités sont cartographiées sur un carroyage du territoire. Les classes de densités (de très forte à très faible) ont été déterminées afin de rendre compte au mieux des ruptures dans la distribution des densités.

Pour en savoir plus

- [Baromètre d'accueil du jeune enfant 2013 - Un niveau de satisfaction élevé et une demande directement auprès des modes d'accueil qui reste privilégiée](#) / Cnaf. - Dans : *l'essentiel* ; n° 140 (2013, nov.). - 4 p.
- [L'accueil des enfants de moins de trois ans : une politique ambitieuse, des priorités à mieux cibler](#) / Cour des comptes. - Paris : Cour des comptes, 2013. - 359 p.
- [Accueil du jeune enfant en 2012 - Données statistiques](#) / Observatoire national de la petite enfance. - Paris : Caisse nationale des Allocations familiales, 2013. - 77 p.
- [Drees \(L'offre d'accueil des enfants de moins de trois ans en 2011\)](#)
- Cnaf (www.cnaf.fr)
- [Travailler pour des particuliers : essor des métiers de la garde d'enfants](#) / Franck Piot. - Dans : *Insee première* ; n° 1472 (2013, nov.). - 4 p.
- Insee Bretagne (www.insee.fr/fr/regions/bretagne)
- Insee (www.insee.fr)

Directeur de la Publication : Michel Guillemet

Rédactrice en chef : Armelle Kerromès

Composition : Jean-Paul Mer

ISSN 2105-1151 - © Insee 2014 - Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2014

INSEE Bretagne

36, place du Colombier
CS 94439

35044 RENNES Cedex

Pour tout renseignement statistique :
09 72 72 40 00 (tarification appel local)